

Rapport d'avancement SBTi

2024

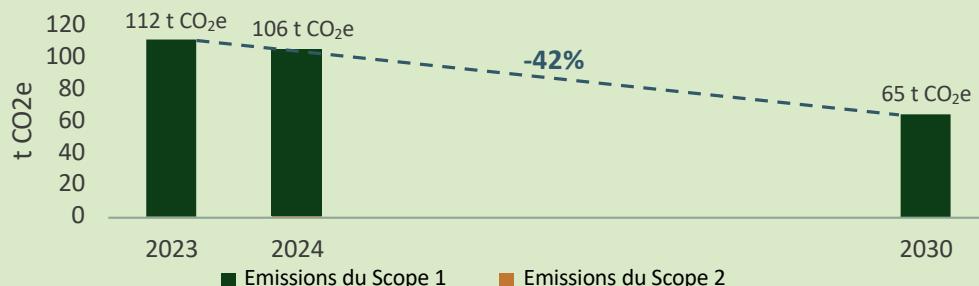


Définition des objectifs SBTi

La société Unifil AG Filtertechnik s'est fixée en 2025, dans le cadre du programme PME de la SBTi, un objectif de réduction fondé sur la science. Dans ce cadre, Unifil AG Filtertechnik s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1 et 2 de 42 % d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2023, ainsi qu'à mesurer et réduire systématiquement ses émissions du Scope 3. Cet objectif a été validé par la SBTi en 2025.

Progrès 2024

En 2024, les émissions liées aux combustibles ont augmenté d'environ 18 % par rapport à 2023, en raison d'un mix énergétique moins favorable (augmentation de la part du gaz naturel suite à une panne de la pompe à chaleur) et de l'extension des surfaces utilisées en interne. Cependant, grâce à la conversion partielle de la flotte de véhicules à l'électrique, les émissions totales des Scopes 1 et 2 ont malgré tout diminué de 5,6 % par rapport à l'année précédente.



Limites du bilan des gaz à effet de serre

La société Unifil AG Filtertechnik occupe ses locaux à Niederlenz en tant que locataire, mais en assure le contrôle opérationnel. Par conséquent, les émissions liées à la chaleur, au froid, à l'électricité et aux véhicules sont attribuées aux Scopes 1 et 2 conformément à l'approche du contrôle opérationnel.



Méthodologie de calcul

- Norme :**
Protocole GES (GHG Protocol)
- Limites organisationnelles :**
Contrôle opérationnel
- Facteurs d'émission :**
DEFRA (2021), Intep (2022), IPCC AR5
- Calcul des émissions du Scope 2 :**
Approche « Market-based »